

CONCLUSION – LE CHEMIN À SUIVRE

Pour que les citoyens, les autorités belges, Eurostat et les producteurs aient davantage confiance dans les informations communiquées par Fost Plus sur le recyclage des PMC, il est nécessaire d'accroître la transparence et le contrôle :

- **Une plus grande transparence est nécessaire au long de la chaîne d'approvisionnement**, du tonnage collecté au tonnage trié, en passant par celui recyclé, y compris concernant la destination finale des matériaux. Un système similaire à WasteDataFlow au Royaume-Uni doit être mis en place en Belgique afin de pouvoir contrôler les performances. Ce système fournirait également des preuves des résultats rapportés sur les taux de recyclage et permettrait aux citoyens, au gouvernement, à Eurostat et aux producteurs de comprendre ce qu'il advient de la collecte des déchets en Belgique ; et donc de vérifier les données. Pour vérifier l'impact et les progrès de la politique sur les déchets d'emballages, le suivi et la transparence sont nécessaires.

En outre, la **conception pour le recyclage est incluse à tort dans la section sur la prévention des déchets de l'agrément 2018**. Une section distincte de l'agrément relative à la recyclabilité et à la circularité du recyclage des emballages est nécessaire.

- Concernant la **conception du produit**, il devrait y avoir plus d'études de cas liées aux activités de Fost Plus en matière de recyclabilité, plutôt qu'aux activités de ses membres qui sont souvent liées à de simples applications de la loi. Ces études de cas devraient aussi inclure des mesures d'impact.
- Concernant l'**éco-modulation** des emballages mis sur le marché, les redevances modulées mises en œuvre par Fost Plus ne sont pas du tout éco-modulées. Des principes spécifiques d'éco-modulation devraient être inclus dans le prochain agrément afin de garantir que Fost Plus module les montants de manière à encourager la réduction de la nocivité des déchets d'emballages pour l'environnement et la santé humaine.
- Le prochain agrément de Fost Plus **devrait inclure des objectifs de circularité**, en plus des

objectifs de recyclage. Par exemple, un certain pourcentage de matériaux doit être destiné à un recyclage de haute qualité, c'est-à-dire que les déchets doivent être réutilisés pour la production d'emballages similaires. Ces objectifs devraient être fixés pour chaque fraction de matériau d'emballage et/ou chaque application d'emballage, et devraient augmenter au fil du temps, tout comme les taux de recyclage.

Comme nous l'avons vu dans ce rapport, les taux de recyclage sont surévalués car Fost Plus ne compare pas des données représentatives dans ses mesures. En ce qui concerne la communication des données, la méthode de calcul doit être plus transparente :

- Fost Plus et la CIE utilisent deux ensembles de données complètement différents pour communiquer les taux de recyclage : Fost Plus communique le tonnage d'emballages mis sur le marché par ses membres, tandis que la CIE communique à Eurostat le tonnage total mis sur le marché belge.
- Les **exigences en matière de rapports pour Fost Plus lors du prochain agrément doivent s'aligner sur la nouvelle méthode de calcul de l'UE**, pour chaque matériau séparément et par rapport au total mis sur le marché (et non par rapport au total déclaré par les membres).
- La méthode de calcul actuelle de Fost Plus n'est pas une mesure particulièrement significative, car elle **surestime toujours le taux de recyclage réel**. Cela envoie des signaux erronés aux utilisateurs du système de recyclage belge, aux décideurs politiques et aux responsables des emballages.
- En outre, l'article 3 de l'accord de coopération précise que les taux de recyclage doivent être "exprimés en pourcentage de poids par rapport au poids total des matériaux d'emballage à usage unique mis **sur le marché belge**" et "être calculés selon les méthodes déterminées par la Commission interrégionale de l'emballage, **conformément à la législation européenne**" - aucune de ces méthodes n'est appliquée dans la méthode de calcul de Fost Plus.
- La manière dont le **tonnage mis sur le marché** par les membres de Fost Plus est rapporté

manque actuellement de transparence et réduit la confiance dans la méthodologie employée par Fost Plus et la CIE. Il faut plus de transparence sur la méthode de calcul de la couverture du marché belge par Fost Plus et sur les ajustements de tonnage effectués entre les tonnages municipaux (Fost Plus) et non municipaux (Valipac) séparément, afin de calculer les totaux pour Eurostat.

- Nous comprenons que Fost Plus mesure les **taux de perte réels** qui se produisent pour les flux de déchets belges dans les centres de tri et les installations de recyclage en utilisant des laboratoires et des organismes de contrôle accrédités, mais, là encore, plus de transparence est nécessaire. La méthode utilisée a été vérifiée et approuvée par Eurostat. Il ne devrait donc pas y avoir d'obstacles au partage d'informations supplémentaires avec les parties prenantes intéressées. Des taux de perte spécifiques devraient être rapportés pour chaque fraction triée par Fost Plus, car chaque matériau a des pertes très différentes dans le processus de recyclage.
- Plus important encore, les taux de recyclage communiqués par Fost Plus et la CIE doivent tenir compte de tous ces éléments dans la méthode de calcul. **Nos calculs montrent que pour 2021, le taux de recyclage de PMC aurait dû être de 59,1 % et non de 64,8 %.** La présentation actuelle des données est donc trompeuse.

Il n'y a rien de commercialement confidentiel dans les données locales, régionales ou nationales collectées par et au nom du gouvernement, qui sont ensuite communiquées à l'UE, une autre institution publique. De plus, Fost Plus est en position de monopole en tant qu'unique PRO pour les déchets d'emballages municipaux, de sorte que la concurrence ne s'applique pas au PRO. Fost Plus exerce une fonction d'administration publique en rapport avec l'environnement, et devrait donc faire tout ce qui est en son pouvoir pour justifier les taux de recyclage qu'elle déclare, en commençant par la transparence des données.

Des feuilles de calcul contenant des données à l'appui du rapport d'activité constitueraient un moyen simple de communiquer les données aux personnes intéressées, sans pour autant submerger le grand public qui ne s'intéresse qu'aux données de base. Cette situation n'est pas rare dans les publications qui contiennent beaucoup de données.

Fost Plus assimile la collecte des PMC dans le sac bleu à l'économie circulaire (voir visuel ci-dessous), et il est clair que le système de recyclage des emballages municipaux en Belgique est en avance sur de nombreux autres pays de l'UE. **En tant que PRO pionnier, Fost Plus devrait également montrer la voie en matière de transparence des données et mettre en évidence les résultats obtenus grâce au recyclage des PMC dans le cadre de la transition vers une économie plus circulaire au sein de l'UE.**

The New Blue Bag, a guarantee of success for the circular economy

The New Blue Bag has given a significant boost to the circular economy in our country. The expanded collection of PMD brings almost 100,000 additional tons of packaging materials to the market and attracts investment in local processing capacity. With five new sorting centers and five new recycling plants, Belgium is gradually becoming a true recycling hub in Europe.

Extrait du Rapport d'Activité de Fost Plus 2021